DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE

Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ

Canton de Val-Couesnon

MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL

Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260330-2026_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NGUYEN-QUAN Christian

Présents : NGUYEN-QUAN Christian, MOUCHOUX Mickaël, CHAPON Nelly, BATTAIS Dominique, BINOIST Christophe, BEAUCHER Jean-Luc, HONORÉ David *(absence de 20H45 à 21H15),* PIOT Gaël, NESTORET Steve, LELOUP Coralie, HOUSSAIS Chantal, FAISANT Emilie *(présence à partir de 20H40),* RAULT Mélanie, QUEVERT Emilie, SOUQUET Julie
Excusé : 0
Absent : 0

Madame QUEVERT Emilie a été élue secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	**Présents**	**Votants**
15	15	15

Date de la convocation
Le 23 mars 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 7 avril 2026

et publication le 7 avril 2026

2026-38 : Remboursement des frais de déplacement engagés par les conseillers municipaux
Les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux remboursements des frais de de l'ensemble des conseillers municipaux, durant la durée du mandat sur présentation d'un état de frais, précisant notamment l'identité de l'élu, son itinéraire ainsi que les dates de l'événement
- Indique que les frais de transport seront pris en charge selon le taux d'indemnités kilométriques fixés par l'arrêté ministériel en vigueur.

VOTE	POUR : 13	CONTRE : 1	ABSTENTION : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,